

UNIVERSITÉ  
SORBONNE  
PARIS NORD

UNIVERSITÉ  
SORBONNE  
PARIS NORD



UNIVERSITÉ  
SORBONNE  
PARIS NORD



UNIVERSITÉ  
SORBONNE  
PARIS NORD



UNIVERSITÉ  
SORBONNE  
PARIS NORD

## Index de l'égalité professionnelle au titre de l'année 2022 et 2023

Date de présentation au CSA : 19 septembre 2024

Date de présentation au CA : 27 septembre 2024

UNIVERSITÉ  
SORBONNE  
PARIS NORD



# Textes de référence

- La loi n° 2023-623 du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique.
- Décret n° 2023-1136 relatif à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique de l'Etat.
- Décret n° 2023-1137 du 5 décembre 2023 relatif aux modalités de calcul des indicateurs.

# Principes

Un index, d'un niveau maximal de cent points, est calculé, à partir des indicateurs suivants :

- L'écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents fonctionnaires, calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes, **à corps, grade et échelon équivalents** (40 points) ;
- L'écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels, calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes, **à catégorie hiérarchique équivalente** (40 points) ;
- Le nombre d'agents du sexe sous-représenté parmi les dix agents ayant perçu les plus hautes rémunérations (20 points).

L'index au titre de l'année civile précédente est publié au plus tard le 30 septembre de chaque année sur le site internet de l'USPN.

# Contribution et pénalités

- En cas d'absence de publication de l'index et de ses indicateurs sur le site Internet de l'établissement et sur le site Internet de la DGAFP, le montant forfaitaire de la contribution des de 45 000€.
- Lorsque l'index est inférieur à 75 points sur 100, le montant de la pénalité est calculé en appliquant un taux sur le montant de la rémunération annuelle brute globale de l'ensemble des agents de l'établissement. Ce taux progressif peut atteindre jusqu'à 1% de cette rémunération annuelle.

Cette sanction survient lorsque l'établissement n'atteint pas la cible de 75 points pour la 4ème année consécutive.

Des mesures correctives doivent être prises en cas de score inférieur à 75 points.

# Eléments de calcul

L'index est calculé

- selon le nombre d'agents ;
- et selon le nombre d'agents en équivalents temps plein (EQTP).

EQTP de l'USPN	2022	2023
Nb EQTP fonctionnaires (1)	1327	1330
NB EQTP contractuels (2)	726	766
Correctif sur la pondération (1)/(1+2)	0,65	0,63

L'index tient compte de :

- l'effet temps partiel ;
- l'effet ségrégation des corps ;
- l'effet démographique au sein des corps ;
- l'effet primes à corps-Grade-échelon identique.

La période de référence est du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année N-1.

# Écart global de rémunération pour les fonctionnaires

	2022	2023
Rémunération brute payée (1) femmes	3 882 €	4 052 €
Rémunération brute payée (1) hommes	4 590 €	4 792 €
Écart	- 708 €	- 740 €
Ratio écart (% (F-H)/H)	- 15,8 %	- 15,4 %
Ratio écart (% (F-H)/H) en EQTP (2)	- 15,4 %	- 15,7 %
Effet temps partiel	- 11 €	- 9 €
Effet ségrégation des corps	- 580 €	- 626 €
Effet démographique au sein des corps	- 64 €	- 102 €
Effet primes à corps-Grade-échelon identique	- 64 €	- 12 €
Ratio écart (% (F-H)/H) en EQTP corrigé des effets ségrégation des corps et démographie au sein des corps	- 1,4 %	0,3 %
Écart en EQTP en valeur absolue	1,4	0,3
<b>Score initial sur 40</b>	<b>38</b>	<b>39</b>

# Écart global de rémunération pour les contractuels

	2022				2023			
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Rémunération brute EQTP (1) femmes	2 766 €	1 976 €	1 931 €		2 653 €	2 075 €	2 020 €	
Rémunération brute EQTP (1) hommes	3 044 €	2 009 €	1 908 €		2 782 €	2 074 €	1 983 €	
Effectifs (ETPT) femmes	267,8	130,8	16,5		271	136	12	
Effectifs (ETPT) hommes	252,1	39	19,2		282	44	20	
Ratio écart (% (F-H)/H) en EQTP	- 0,09 %	- 0,02 %	0,01	- 0,07	- 0,05	0	0,02	- 0,03
Écart en EQTP en valeur absolue				6,9				3,3
<b>Score initial sur 40</b>				<b>33</b>				<b>36</b>



# Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix plus hautes rémunérations

	Nombre de femmes bénéficiaires	Nombre d'hommes bénéficiaires	Effectif de la population sous-représentée	Score sur 20
2022	2	8	2	4
2023	3	7	3	8

## Scores de l'USPN

Université Sorbonne Paris Nord	Note maximale initiale	2022	2023
Ecart pour les fonctionnaires	40	38	39
Ecart pour les contractuels	40	33	36
Parmi les 10 plus hautes rémunérations	20	4	8
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>75</b>	<b>83</b>

## Score de l'USPN en ETPT

Personnalisation de la pondération	Note maximale pour l'EP	2022	2023
Ecart pour les fonctionnaires	50	48,45	48,75
Ecart pour les contractuels	30	23,92	27
Parmi les 10 plus hautes rémunérations	20	4	8
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>76,37</b>	<b>83,75</b>



## Conclusion

- L'index de l'USPN est nettement supérieur à 75 et s'est nettement amélioré entre 2022 et 2023.
- Les efforts restent à poursuivre afin de réduire l'écart des salaires entre les femmes et les hommes, en particulier pour les plus hauts salaires.

Vous pouvez consulter le score de l'USPN sur le site DGAFP accessible à partir de l'adresse suivante : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/toutes-les-actualites/publication-de-lindex-de-legalite-professionnelle-dans-la-fonction-publique-de-letat>

M E R C I P O U R V O T R E A T T E N T I O N

UNIVERSITÉ  
SORBONNE  
PARIS NORD